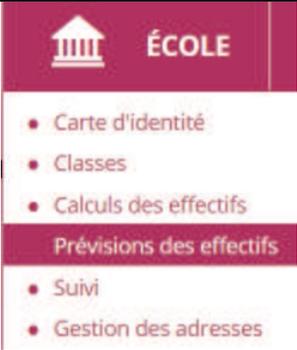


PRÉVISION DES EFFECTIFS

Le directeur peut être amené à répondre à des demandes de prévisions des effectifs émises par les services départementaux de l'éducation nationale (SDEN) au titre de l'année scolaire suivante.

Les SDEN émettent une demande de prévision des effectifs à effectuer sur une période donnée (date de début et date de fin) via l'interface DASEN. Un mèl est ensuite automatiquement envoyé aux écoles concernées.

<p>Dans le menu « Ecole », suite à la demande des SDEN reçue par mèl, le directeur peut effectuer des prévisions d'effectifs pour l'année scolaire suivante à l'aide du menu « Prévisions des effectifs ».</p> <p>Cette opération ne peut être effectuée que dans la période définie par les SDEN.</p>	
<p>La prévision s'effectue en deux étapes.</p> <p>Etape 1 : la montée pédagogique est calculée automatiquement. Le directeur ajuste les prévisions en intervenant sur la montée pédagogique, sur le nombre d'élèves sortants et entrants, et enregistre différents « brouillons » de prévisions.</p> <p>Etape 2 : Le directeur consulte, édite et valide un des « brouillons » de son choix.</p>	

Etape 1 : Saisir des prévisions des effectifs pour l'année N+1

La montée pédagogique automatique est calculée, sur la base des **effectifs constatés** le jour même de l'enregistrement par le directeur de la première prévision des effectifs pour la campagne en cours. L'application simule automatiquement la montée pédagogique des élèves : tous les élèves admis définitivement sont passés au niveau supérieur.

Le directeur corrige éventuellement les chiffres de la montée pédagogique automatique.

Il saisit le nombre d'élèves entrants et le nombre des élèves sortants.

Le total se calcule automatiquement : il est égal à la montée pédagogique + les entrées - les sorties.

Dans le cas où le directeur d'école possède 1 ou plusieurs élèves auxquels on a rattaché le dispositif « ULIS », chaque ligne est dédoublée afin d'afficher le nombre d'élèves ayant le dispositif « ULIS » et le nombre d'élèves « Hors ULIS ».

A partir du moment qu'il existe un regroupement associé au dispositif « ULIS », le nombre de regroupements « ULIS » est affiché.

Le directeur enregistre la prévision d'effectifs via le bouton « **Enregistrer** ».

Dès l'enregistrement de la prévision, les chiffres sont visibles par l'IEN et le DASEN.

Saisie des prévisions des effectifs de l'année N+1 ✕ Annuler

État du 13/09/2018

Période de traitement demandée par le DASEN Du 13/09/2018 au 14/09/2018

Élèves répartis par niveau

Niveaux	CYCLE I				CYCLE II			CYCLE III		Total	
	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2		
Nombre de classes										3	
Nombre de regroupements ULIS										1	
Effectifs constatés (eu 13/09/2018)	Hors ULIS	1	6	8	9	4	8	4	7	12	59
	ULIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montée pédagogique (automatique)	Hors ULIS	0	1	6	8	0	4	8	4	7	38
	ULIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montée pédagogique (ajustée par le directeur)	Hors ULIS	0	1	6	8	0	4	8	4	7	38
	ULIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Entrées (directeur)	Hors ULIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	ULIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sorties (directeur)	Hors ULIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	ULIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL * (directeur)	Hors ULIS	0	1	6	8	0	4	8	4	7	38
	ULIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

* TOTAL = Montée pédagogique directeur + (Entrées - Sorties)

➊ Après avoir cliqué sur Enregistrer, vous pouvez valider vos prévisions dans le menu Gérer les prévisions des effectifs

Etape 2 : Gérer les prévisions des effectifs

Dans ce menu, le directeur a accès à toutes les prévisions d'effectifs qu'il a pu enregistrer, classées par ordre chronologique inverse.

En cliquant sur un lien, le directeur a la possibilité de visualiser l'état enregistré.

Valider une prévision d'effectifs

Un clic sur le bouton « **Valider** » permet au directeur de **répondre à la demande de validation** faite par le DASEN.

Remarque : le directeur d'école peut valider autant d'états qu'il souhaite tant que la période de traitement n'est pas terminée.

Un clic sur le bouton « **Valider ces prévisions** » permet au directeur de Confirmer **la prévision des effectifs** effectuée à la demande du DASEN.

Le directeur d'école peut éditer au format tableur le tableau correspondant.

Validation des prévisions des effectifs de l'année 2018-2019

Êtes-vous sûr de vouloir valider ces prévisions? Valider ces prévisions Annuler

État du 13/09/2018

Période de traitement demandée par le DASEN Du 13/09/2018 au 14/09/2018

Élèves répartis par niveau

Niveaux		CYCLE I				CYCLE II		CYCLE III		Total	
		TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1		CM2
Nombre de classes											3
Nombre de regroupements ULIS											1
Effectifs constatés (au 13/09/2018)	Hors ULIS	1	6	8	9	4	8	4	7	12	59
	ULIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montée pédagogique (automatique)	Hors ULIS	0	1	6	8	9	4	8	4	7	47
	ULIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montée pédagogique (ajustée par le directeur)	Hors ULIS	0	1	6	8	0	4	8	4	7	38
	ULIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Entrées (directeur)	Hors ULIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	ULIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sorties (directeur)	Hors ULIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	ULIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL * (directeur)	Hors ULIS	0	1	6	8	0	4	8	4	7	38
	ULIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

* TOTAL = Montée pédagogique directeur + (Entrées - Sorties)

Le dernier état validé est visible sur la première ligne de la liste.

Tant que la date de fin de traitement par le directeur n'est pas atteinte, le directeur a la possibilité de supprimer l'état (validé ou non) en cliquant sur la corbeille.

Gestion des prévisions des effectifs

Consulter, valider ou supprimer un état de prévisions des effectifs

Année scolaire des prévisions
2017-2018

Date de l'état des prévisions	Période de traitement demandée par le DASEN	Statut
État du 07/10/2016	Du 07/10/2016 au 09/10/2016	non validé valider
État du 07/10/2016	Du 07/10/2016 au 09/10/2016	validé